



Décision du Maire N° 05/2022

Nos réf : SR/HT/DB/MCR

Objet : Signature du Contrat de location d'un photocopieur avec CM CIC Leasing Solutions – 92988 PARIS LA DEFENSE

Le Maire de la Commune de Bavans – 25550

- Vu le Code Général des Collectivités et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
- Vu la délibération n°37/2020 en date du 11/06/2020 (Sous-Préfecture le 11/09/2020) par laquelle le Conseil Municipal de Bavans (25550) a délégué à son Maire, et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en la chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article 2122-22 et dans les conditions prévues à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant que Madame la Maire est autorisée à décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;

DECIDE

Article 1^{er} : La signature du Contrat de location d'un photocopieur couleur KONICA MINOLTA C450i, avec CM CIC Leasing Solutions – 92988 PARIS LA DEFENSE

Le contrat est signé pour une durée de 65 mois, à compter du 01/07/2022.

Le loyer mensuel est de 610,80 € TTC.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune qui aura à en connaître lors de sa prochaine séance.

Expédition en sera adressée à Monsieur le Sous-préfet de Montbéliard.

Fait à Bavans le 01/07/2022

Le Maire,
Sophie RADREAU



Délibération certifiée exécutoire
Publiée sur papier le : 12/09/2022
Publiée sur site internet le : 23/09/2022

Envoyé en préfecture le 12/09/2022

Reçu en préfecture le 12/09/2022

Affiché le



ID : 025-212500482-20220701-2022DEC05-AU